



Rentrée 2011 : + 2 300 élèves et un budget de pénurie !

Tordre le cou aux idées toutes faites

Au budget national second degré, les crédits augmentent de 1,34 % en valeur (euros constants) alors que l'inflation est prévue par le gouvernement à 1,5% ! Les crédits de ce programme sont donc en baisse en euros constants !

Alors que le ministère confirme que pour l'année scolaire 2010/2011 l'académie de Rennes est "sous-dotée" dans le second degré par rapport à la moyenne nationale, les moyens sont encore à la baisse ! La Bretagne figure pourtant au 6ème rang (sur 30) des académies les plus dynamiques pour leur démographie en collège (+1800 élèves) et en lycée (+500 élèves) ! Pour autant, la suppression de 4 800 emplois au budget national se traduit par 39 emplois d'enseignants en moins dans le second degré, 3 emplois de CPE en moins, 1 emploi de documentaliste en moins ! Sans compter 20 emplois administratifs en moins dans les IA et rectorat et 75 emplois d'enseignants en moins dans le 1er degré... La facture est lourde : moins 138 emplois ! Mais pour le Recteur, "il faut assumer la facture" : c'est d'autant plus facile lorsque l'on touche une prime en fonction des objectifs de suppression d'emplois.

Et ça continue avec l'annonce récente par Chatel d'une prime au mérite pour les chefs d'établissement (au plus 6 000 € sur 3 ans) ! Doit-on comprendre que ces cadres bien payés réussiront à faire passer la pilule ? Voilà qui renforce notre colère et détermination. Partout, dans les CA, aux côtés des parents, dans la rue le 10 février et 19 mars, dans les médias, ... il faut dénoncer les conditions de la rentrée. Le projet académique 2011/2015 sera dévoilé en février : on imagine que le Recteur passera sous silence le fait que l'académie de Rennes, "académie de toutes les réussites" n'a pas les moyens de ses ambitions. Pourtant des "indicateurs" académiques passent au rouge : taux invariant de sortie d'élèves du système scolaire sans qualification, résultats en baisse au bac 2010, baisse de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans... La FSU sera là pour le rappeler.

2nd degré public	Évolution des effectifs	Évolution des emplois (en ETP - Équivalent Temps Plein)
Rentrée 2008	+ 339 élèves	- 235 ETP (+ 109 ETP en Heures Supplémentaires)
Rentrée 2009	+ 759 élèves	+ 22 ETP et - 110 ETP remplacement
Rentrée 2010	+ 2 000 élèves	+ 118 ETP et - 114,5 ETP stagiaires (+ 30 ETP HS)
Rentrée 2011	+ 2 300 élèves	-39 ETP
Total	+ 5 398 élèves	-358,5 ETP (+ 139 ETP HS)

Tous en grève le jeudi 10 février !

Pour dénoncer les suppressions de postes.

Pour demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves.

Pour exiger l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E)CLAIR qui permet le recrutement local...).

Le SNES et la FSU appellent tous les personnels de l'éducation à être en grève le 10 février prochain !

Préparation rentrée 2011

Dans les collèges

2nd degré public	Évolution des effectifs	Évolution des emplois (en ETP - Équivalent Temps Plein)
22	+ 455 élèves	+ 7 ETP
29	+ 428 élèves	+ 5 ETP
35	+ 810 élèves	+ 25 ETP
56	+ 91 élèves	+ 3 ETP
Total	+ 1 784 élèves	+ 40 ETP (hors SEGPA)

Dégradation des conditions de travail

Le rectorat a beau mettre en avant sa volonté de « préserver » le collège (sic) en renforçant la dotation sur les collèges, le H/e (nombre d'heures apportées par un élève) prévisionnel est inférieur pour chaque département au H/e prévisionnel de janvier 2010 pour la rentrée 2011. En définitive, les collèges bretons sont parmi les établissements les moins bien dotés au niveau national... **L'augmentation des effectifs n'est pas compensée par les + 40 emplois**, alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que le collège est le maillon le plus sensible de notre système éducatif ! A l'heure où l'on demande aux enseignants de collège de mettre en place le socle commun et de s'adapter à un public de plus en plus difficile, on ne donne pas les moyens indispensables aux établissements. En effet, comment « individualiser » dans des classes de plus en plus chargées ? Les injonctions à diminuer le redoublement pour « fluidifier les parcours » se heurtent aussi à la réalité. Comment mieux accueillir et aider les élèves dans ces conditions ? Quand il faut, en plus, mettre en place des nouveaux programmes et des réformes telles que l'épreuve d'Histoire des Arts... Au collège, on a besoin de temps et de moyens, pas des heures sup qu'on cherche à nous imposer...

Les heures supplémentaires à transformer

Le nombre d'heures supplémentaires imposées aux établissements reste inchangé : les enseignants ne verront pas leur charge de travail diminuer ! **Au budget 2011, voté par les parlementaires, la rémunération prévue pour les heures sup dépasse même pour la première fois le milliard d'euros (1 076 millions d'euros !)**. C'est l'équivalent de 35 500 emplois d'enseignants à l'année ou encore de 6 Sarko-One !

La bataille « refus des HSA » pour leur transformation en HP est donc toujours d'actualité : faites signer des pétitions ! Tous les ans ces pétitions signées dans les établissements nous servent d'appui à l'argumentation pour la transformation des HSA en heures postes. **Pour 2010, 65 emplois en heures supplémentaires (1170 HSA) ont été annulés dans les lycées et réinjectés en heures postes**. Les IA qui gèrent dorénavant les lycées et les collèges ont gardé des moyens en heures postes et s'attendent comme chaque année à annuler des HS.

CA et DGH : imposez le vote !

Des chefs d'établissement, (principalement dans le 29 et 56), prenant appui sur le nouveau décret EPLE publié en 2010, refusent de faire voter la répartition de la DGH, repoussant ce vote à juin. Cette interprétation (précisément une consigne du SNPDEN-UNSA...) est abusive : le décret n'impose en rien un changement de calendrier dans la préparation de rentrée. Les CA doivent être informés des suppressions (ou créations...) de postes dans l'établissement, la décision restant de la responsabilité du Recteur lors du CTPA le 22/03/11. Pour cela, les membres du CA doivent connaître impérativement la répartition des moyens, même lorsqu'aucune mesure de carte n'est envisagée. **Exigez, comme auparavant, le vote de cette répartition**, en faisant préciser au besoin « vote sur la répartition de la DGH selon les moyens attribués à date du ... » et continuez à demander tout au long de l'année que le CA soit informé des évolutions de la DGH. Dans tous les cas, présentez une motion indiquant vos demandes. Si le CE s'entête et n'autorise pas le vote, prévenez au plus vite les sections départementales du SNES. D'une part, on sait que le « **vote contre la DGH** » et la « **présence de motion** » sont des **indicateurs importants pour les IA** sur la mobilisation des personnels et des parents... A tel point que certains chefs d'établissement aimeraient s'en dispenser. D'autre part, cette répartition des moyens à l'instant T constitue un outil syndical puissant pour faire annuler des heures supplémentaires (au profit d'heures postes) dans les réunions paritaires avec les IA... Priver les représentants des personnels de ces informations, c'est bien évidemment limiter nos possibilités d'intervention pour obtenir des transformations d'HS, des annulations de complément de service et de mesure de carte ! De là à penser qu'il s'agit d'indicateurs pour que le CE touche sa prime...

Dans les Lycées

La poursuite de la réforme du lycée, avec à la rentrée 2011 la nouvelle classe de première (dans les séries générales et technologiques industrielles), est donc le principal levier utilisé pour retirer des emplois...

Alors que le président Sarkozy affirmait en janvier 2009 "que l'on fera cette réforme sans enlever un centime et sans supprimer un poste au niveau du lycée", les lycées de l'académie ont déjà perdu 64 emplois (rentrées 2010 et 2011).

2nd degré public	Évolution des effectifs	Évolution des emplois (en ETP - Équivalent Temps Plein)
22	+ 120 élèves	- 6 ETP
29	- 267 élèves	- 15 ETP
35	+ 475 élèves	- 5 ETP
56	+ 157 élèves	- 6 ETP
Total	+ 485 élèves	- 32 ETP

Les nouvelles dotations

● En seconde

Chaque seconde reçoit 23h30 pour les enseignements communs, 2h pour l'Accompagnement Personnalisé, 2 x 1h30 pour les 2 enseignements d'exploration, soit une première enveloppe de 28h30. S'y ajoute une enveloppe de moyens globalisés de 10h30 qui peuvent servir à financer des dédoublements (pour l'AP et les disciplines), des options facultatives (le rectorat ne les finance plus, c'est à chaque établissement de se débrouiller dans le cadre de son enveloppe). Chaque lycée, dans le cadre de son autonomie (contrainte par son enveloppe !), fait ses propres choix.

● En Première générale

Il faut distinguer 3 « blocs » qui apportent 3 « financements » :

⇒ Enseignements communs aux 3 séries : Français 4h / Hist-géo 4h / (LV 1 et 2) 4h30 / EPS 2h / ECJS 0h30 / AP 2h / TPE 1h. Le calcul est fait sur la base de groupes de 35 élèves à raison de 18 heures par groupe et non 18 heures par division. C'est bien là que le rectorat compte faire des économies en heures d'enseignement : l'unité de compte n'est plus la division mais le groupe (même s'il est fictif) de 35 élèves. Les heures attribuées pour le tronc commun pourraient donc être inférieures aux besoins des divisions ! Les CA auront donc le choix entre piocher dans la part modulable pour maintenir toutes les divisions ou regrouper des élèves de différentes séries pour réduire le nombre de classes ! Cette nouvelle organisation des enseignements avec le tronc commun aura inmanquablement des effets sur l'attribution des heures de première chaire (rappel des règles -inchangées- d'attribution www.rennes.snes.edu).

⇒ Enseignements spécifiques de chaque série. On retrouve une structure classe avec une dotation en fonction des enseignements spécifiques des 3 séries S 10h / ES 9h30 / L 8h30.

⇒ Dotation globalisée pour « effectifs réduits » S 9h / ES 7h / L 7h. Sur cette enveloppe, il faut déjà prévoir 1h pour la deuxième heure de TPE et le dédoublement de l'ECJS ! Bien peu de moyens au final pour les dédoublements disciplinaires !!

● En Première STG

Ce mode de dotation ne s'applique pas, la réforme serait pour la rentrée 2012. Vigilance cependant car des consignes seraient données pour faire de l'AP dès la rentrée en 1ère STG ! Cette proposition doit être impérativement rejetée s'il s'agit de prendre sur les horaires des disciplines d'économie-gestion qui sont loin d'être suffisants.

● En Première STI2D

Avec la réforme qui force le rapprochement avec les séries générales (4 spécialités au lieu des 13 précédentes !), la dotation se fait en 4 blocs :

⇒ 17h de tronc commun + 2h AP

⇒ (effectifs x 16/29) h pour les dédoublements

⇒ 5h de spécialité

⇒ 9h enseignement transversaux

Stagiaires

Lors de ses vœux Sarkozy a évoqué la formation des enseignants. Entre la baisse des inscrits au CAPES et dans les masters MEF (métier de l'éducation et de la formation) et un rapport récent du ministère qui reconnaît que les enseignants et CPE stagiaires ne sont pas placés dans de bonnes conditions pour débiter dans le métier et seraient nombreux à connaître des difficultés, il est plus que temps de « rouvrir ce dossier » ! Dans l'immédiat, aucune mesure nouvelle dans le budget académique n'est prévue pour permettre un allègement des services des stagiaires. Et pour la rentrée 2011, ce ne sont pas les cinq semaines de stages comme étudiants de Master 2 dans les établissements de l'Académie qui feront des futurs lauréats des enseignants immédiatement opérationnels.

COPsy

CIO : Réorganisation à marche forcée !

Le CIO de Quimperlé devient une antenne du CIO de Quimper et perd son poste de directeur. Sur le 35, le désengagement financier du conseil général 35 pousse le rectorat à réunir sur un même site les 2 CIO (Rennes Nord et Rennes Sud). Aucune solution n'est encore annoncée pour les CIO de Redon et St Malo. Les "partenariats" qui s'esquissent ici ou là (avec les communes, la région...) peuvent remettre en cause à tout moment les missions des COPsy dans le système scolaire auprès des élèves et des enseignants. Le SNES-FSU, le SGEN et SUD appellent tous les collègues à un rassemblement au rectorat le mercredi 2 février à 15h.

CPE

La voile se déchire sur la rentrée des CPE

Nos inquiétudes initiales sur la prochaine rentrée ont été malheureusement confirmées lors de notre GT du 25/01/11. La volonté du rectorat est de réduire sur le plafond d'emplois des CPE fixé actuellement à 412 par des mesures de « pondération régulée ». Ainsi 3 suppressions de postes ont déjà été programmées lors du dernier CTPA. De plus le Rectorat souhaite réduire le nombre d'entrants, tant stagiaires que titulaires (ils étaient 13 et 7 cette année) et on peut craindre aucune entrée de CPE sur Rennes en 2011, tout comme en 2005, sauf réintégrations éventuelles...

Chasseurs de prime ?

Luc Chatel a confirmé mardi 25 janvier la généralisation aux chefs d'établissements (proviseurs, principaux et adjoints) du système de prime au mérite accordé aux recteurs en fin d'année dernière. Il s'agit d'étendre dans la fonction publique un dispositif importé du privé. Cette PFR (Prime Fonction Résultats) existait déjà pour les cadres supérieurs de l'Éducation Nationale qui remplissaient leurs objectifs –aussi bien qualitatifs que quantitatifs- allant de la « bonne gestion » aux suppressions de poste. Le zèle dans l'application cynique de la politique gouvernementale se voyant ainsi récompensé. À l'heure où l'on supprime encore 16 000 postes à la rentrée prochaine, l'attribution de cette prime -composée d'une part fixe et d'une part variable- aux Recteurs en dit long sur l'état de libéralisation du service public. Mais son extension aux chefs d'établissement va encore plus loin puisqu'il s'agit une fois de plus d'appliquer à l'enseignement la logique utilitariste d'un commerce. On connaît en effet la valeur et la fiabilité des fameux indicateurs de performance des établissements (réussite aux examens, taux de redoublement, orientation...). Or ce sont des objectifs chiffrés qui permettront l'attribution ou non de la prime. Cette vision exclusivement comptable de la performance du système éducatif piétine les valeurs de l'école en niant le travail effectué sur le long terme. Elle n'est au service ni de l'efficacité du système ni de l'intérêt des élèves, mais cherche simplement à développer une logique managériale au sein du service public, pour mieux le saper de l'intérieur.

Les emplois administratifs

20 emplois de personnels administratifs disparaissent encore en 2011. Depuis 2004, c'est l'équivalent de deux inspections d'académie qui a été supprimé dans l'académie de Rennes. Les agents administratifs subissent la pression quotidienne des suppressions de postes, loin d'être compensées par la réorganisation des services administratifs et par la modernisation des procédures et méthodes de travail.

Enseignants-documentalistes Quelles missions pour l'avenir ?

Le 18 janvier dernier, la DGESCO nous a informé par voie électronique d'un nouveau projet de circulaire de missions avec un délai de retour fixé au... 24 janvier ! En mai dernier, un GT réunissant DGESCO, syndicats et FADBEN, promettait pourtant un vrai travail de concertation. Méthode inacceptable ! Signez et faites signer la pétition, et consultez les premières réactions au texte www.snes.edu (rubrique : Penser et exercer son métier).